



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 8 octobre 2024, est entré en vigueur le 8 janvier 2025, date de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC des Laurentides à la suite de son approbation.

RÈGLEMENT 600-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 600 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME

Ce règlement modifie le Règlement 600 afin notamment de modifier les affectations du sol dans le secteur de l'ancien champ de pratique du Golf La falaise et aux abords de celui-ci.

Toute personne peut consulter ce règlement à la mairie, sur les heures de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité : <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 9 janvier 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint